

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAUGUEROLLES**

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 14 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON

Etaient excusés : MMES CHARREAU, GILLES, THEVEUX, M. REGLAT

Pouvoir : Mme CHARREAU à MME DE PARSCAU / MME THEVEUX à M. JAMBON

Secrétaire de séance : Mme LESNE

Le précédent compte rendu étant adopté à l'unanimité, Mme le Maire passe à l'ordre du jour.

- **DCM 049/2017 : Rythmes scolaires - Délibération pour demander le retour de la semaine de 4 jours**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

à 9 voix pour / 2 abstentions / 1 voix contre

**- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours**

- 
- **DCM 050/2017 : Aménagement du bourg – RD813 - Demande de subventions Etat et Département 2018**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement du bourg afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du village par la RD813.

Madame le Maire précise que ces travaux ont fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre d'une assistance technique du Département (AT 47) confiée à la SEM47. Le montant prévisionnel de 1 286 623.00 € HT se répartit de la façon suivante :

1°) Travaux relevant de la **Maîtrise d'ouvrage communale** : **996 623.00 € HT**,

2°) Les travaux relatifs à la chaussée de la RD813, **estimés à 290 000 € HT** seront réalisés sous **maîtrise d'ouvrage déléguée du Département**,

**Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement suivant pour les **travaux d'aménagement du bourg sous maîtrise d'ouvrage communale** estimés à **996 623.00 € HT** :

. **Département – Traverse d'agglomération 2018** (bordures et caniveaux - Aide de 50 % plafonnée à un montant de dépenses de 30 400 € HT soit une aide maximum de 15 200 €) ..... 15 200,00 €

. **Département – Traverse d'agglomération 2019** (bordures et caniveaux - Aide de 50 % plafonnée à un montant de dépenses de 30 400 € HT soit une aide maximum de 15 200 €) (solliciter en 2018 pour la programmation 2019) ..... 15 200,00 €

. **Département – Répartition du produit des amendes de police 2018**

(40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €)

.....6 080,00 €

. **Département – Répartition du produit des amendes de police 2019**

(40 % d'un montant de dépenses plafonné à 15 200 € HT soit une aide maximum de 6 080 €)

(Solliciter en 2018 pour la programmation 2019) : .....6 080,00 €

. **Etat – DETR 2017** (obtenue) (33.38 % de 996 623.00 €) : .....332 713.80 €

. **Ministère de l'Intérieur – Réserve parlementaire** (obtenue):.....10 000,00 €

. **Fonds de concours – Val de Garonne Agglomération** : .....60 000,00 €

Soit autofinancement Commune : ..... 551 349.20 €  
..... Soit 661 619.04 € TTC

- **PREVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Et AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

---

- **DCM 051/2017 : Tarif de la location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur le prix de la location de la salle des fêtes pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité.

**- De ne pas augmenter le tarif de la location de la salle des fêtes pour l'année 2018.**

**Les tarifs seront donc inchangés soit :**

- Habitants et Associations de la Commune : ..... 100 €
- Personnes extérieures à la commune : ..... 230 €
- Pour Assemblée Générale ou soirée sans repas pour associations et habitants de la commune :  
..... 30 €
- Montant de la caution : ..... 300 €.

---

- **DCM 052/2017 : Subvention collège du Mas d'Agenais – Voyage scolaire 2018**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a reçu une demande de subvention par le collège du Mas d'Agenais, pour aider au financement d'un **séjour en Grande-Bretagne, organisé du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2018**, pour trois élèves en classe de 4<sup>ème</sup>, qui sont domiciliés sur la commune

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE à l'unanimité** d'accorder une subvention d'un montant de 50 € / élève, soit 150 € au total.

---

- **DCM 053/2017 : Approbation du règlement intérieur de la garderie périscolaire**

VU le règlement intérieur de la garderie communale, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie communale tel qu'annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur de la garderie communale et tous les documents liés à cette affaire.

**DIT** que le présent règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée de janvier 2018 et sera adressé à chaque famille.

---

- **DCM 054/2017 : Approbation du plan de formation**

Après avis du Comité Technique émis en dernier lieu le 30 novembre 2017,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**Adopte** le plan de formation mutualisé.

---

- **DCM 055/2017 : Approbation du règlement de formation des agents**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE**

- **d'approuver** le règlement de formation du personnel, joint en annexe.
- **de charger** le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la bonne application de ce règlement.

---

- **DCM 056/2017 : Présentation annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement d'EAU 47 – Exercice 2016**

**Après avoir entendu lecture du rapport, le Conseil Municipal :**

- **Prend connaissance** du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement établi par le Syndicat Eau47 pour l'exercice 2016,
- **Mandate** Madame le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage dans les 15 jours qui suivent sa présentation.

- 
- **DCM 057/2017 : Motion de solidarité avec le conseil départemental pour la survie de la ruralité**

**Aussi, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, à l'unanimité**

**Affirme** sa solidarité avec la motion du Conseil départemental et demande à l'Etat de prendre en compte la réalité de la situation des départements ruraux.

**Demande** ainsi que l'Etat mette en place des mesures de compensation pérennes du coût des allocations de solidarité nationales à la charge des départements, notamment ruraux, afin de leur permettre de continuer à investir dans les territoires et à soutenir les projets communaux et intercommunaux.

**Demande** ainsi que le projet de loi de Finances rectificative annoncé pour la fin de l'année soit abondé suffisamment et que les départements ruraux en difficulté disposent en priorité de ce fonds.

**Demande** à l'Etat qu'au-delà d'une nécessaire péréquation verticale soit également développée à tous les niveaux une véritable péréquation horizontale.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Permanence « Inscriptions sur les listes électorales »** : le samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h pour les demandes d'inscription sur les listes électorales. (M. De PARSCAU / T. JAMBON)
- **Site internet** : en stand by actuellement, la consultation est possible mais plus de mise à jour temporairement (VR)
- **Demande de participation à la journée citoyenne** : Il n'y a eu aucun retour des administrés

Le procès-verbal, dressé et clos, le 20 décembre 2017 à 22h45, a été signé après lecture.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent le numéro DCM 049/2017 à DCM 057/2017.**